

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N ° CL242

présenté par

M. Saddier, M. Bazin, M. Viala, M. Lurton, Mme Duby-Muller, M. Leclerc, M. Reda, M. Cinieri,
M. Sermier, Mme Trastour-Isnart, M. Abad, Mme Poletti, Mme Corneloup, Mme Louwagie,
M. Jean-Claude Bouchet, M. Bony, M. Reiss, M. Di Filippo, M. Dive, M. de Ganay et M. Breton

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 7 BIS B, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.